

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 2 (NF2)

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

### PHASE 1

Les 48 équipes sont réparties en 4 poules (A, B, C et D) de 12 équipes comptant chacune 3 équipes Espoirs LFB/LF2 et 9 équipes Fédérales (le terme « équipe Fédérale » s'applique aux 36 équipes n'étant pas Espoirs LFB/LF2).

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

**En raison de la crise sanitaire, la formule de compétition pour l'attribution du titre de Champion de France sera déterminée en cours de saison par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.**

### ACCESSION EN NF1

**L'« équipe Fédérale » la mieux classée de chaque poule (phase 1) accède à la NF1 pour la saison suivante.**

L'accession des équipes est effective sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de championnat NF1 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

### RELÉGATION EN NF3

Les équipes classées aux deux dernières places dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante.

Si des équipes Espoirs LFB ou de l'équipe Espoir LF2 se trouvent en situation de relégation en NF3 pour la saison suivante, l'équipe classée en position de premier non relégable de sa poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette (ces) équipe(s), en NF3 pour la saison suivante.

<p><b><u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u></b></p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ;                  b) Les équipes maintenues en division NF2 de la saison précédente, selon le Règlement ;                  c) Les équipes issues de la division NF3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NF3.</p> <p>Au total : 48 équipes</p>			
<p><b><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u></b>                  N                  (Mars 2018 – Mai 2019 – Février 2020)</p>	<p>Nombre de joueuses autorisées</p>	<p>Domicile Extérieur</p>	<p>7 minimum / 10 maximum 7 minimum / 10 maximum</p>	
	<p>Types de licences autorisées (nb maximum)</p>	<p>1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ASP 0C 2C ou 2CAST (hors CTC)</p>	<p>3 0 Sans limite 0</p>	
	<p>Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</p>	<p>Blanc Vert Jaune (JN)* Orange (ON)*</p>	<p>Sans limite Sans limite 2 0</p>	<p>Sans limite Sans limite OU 1 1</p>
	<p><i>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</i></p> <p>Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p>			
<p><b><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></b></p>	<p>Samedi à 20h00</p> <p>A défaut de demande des clubs LFB et LF2 lors des réunions d'harmonisation, les rencontres de leurs équipes espoirs et réserves des centres d'entraînement labélisés, à domicile, sont automatiquement programmées le samedi à 17h15.</p>			
<p><b><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></b></p>	<p>Classement : H2</p>			
<p><b><u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</u></b>                  (Décembre 2018)</p>	<p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;                  +                  2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ;</p> <p><b><u>OU</u></b></p> <p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;                  +                  1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13)                  +                  1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p> <p>Ces dispositions ne sont pas applicables aux équipes Espoirs LFB/LF2 évoluant dans ce championnat.</p>			